

CERCLE NAUTIQUE DES VAUROUX

Créée le 20 Nov 1973 N°4967 - J.O. du 7 Dec 1973

N° préf 0281004967
N° de siret : 333.672.749.00012 - Code APE 93.12 Z

Siège social : 1, Rue Salvator Allende 28300 – MAINVILLIERS

ASSEMBLEE GENERALE

SAISON 2025/2026

PROCES VERBAL

Le samedi 17 OCTOBRE 2026 au centre aquatique des vauroux – salle polyvalente, de Mainvilliers, les membres de l'association LE CERCLE NAUTIQUE DES VAUROUX se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 17h00 sur convocation de son comité directeur par invitation individuelle, par affichage, site internet et facebook.

L'assemblée générale est présidée par Mireille Baragoin, Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents ou représentés. La dite feuille permet de constater que le quorum est atteint et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 17h15.

1. ALLOCUTION DE BIENVENUE

Mireille Baragoin, Présidente de l'association ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale.

Elle salue tout particulièrement la présence de :

- Monsieur Mathias Belat, Adjoint aux sports de la ville de Lucé ;
- Monsieur Frédéric Marie, Conseillé délégué aux sports de la ville de Mainvilliers ;
- Monsieur Jétôme Poupennotd, Adjoint à la communication à la ville de Lucé et des relations avec la presse de la ville de Lucé ;
- Les membres de l'association;
- Madame Robert, vérificateurs aux comptes (Mme Kardou excusée)
- Monsieur Dominique Lefebure, Président du comité départemental de natation
- Les entraîneurs.
- Invité, excusé : Monsieur Guincêtre conseiller délégué, chargé des sports à Chartres métropole

Avant de vous présenter son rapport moral la présidente souhaite que l'assemblée ait une pensée pour 3 personnes qui nous ont quitté cet été et qui ont œuvré pour la bonne marche du CNV :

- ✚ Tout d'abord une pensée pour celui à qui des générations de nageurs, d'entraîneurs, de dirigeants et de bénévoles ont bénéficié de son expérience, de son savoir et de sa bienveillance Michel Sauget, secrétaire général de la fédération, président de la ligue, puis directeur technique de la ligue ;
- ✚ Frédéric Pigeard, adjoints aux sports de la ville de Mainvilliers Vice-Président de Chartres métropole dont l'investissement et l'humanité laisseront une empreinte. Celui-ci fût toujours à nos côtés lors de ses mandats pour nous soutenir ;
- ✚ Yves Guiller, papa d'une nageuse et juge arbitre au service de la natation départementale.

2. RAPPORT MORAL

La Présidente fait lecture du rapport moral, et évoque notamment que c'est avec une grande satisfaction que nous nous retrouvons en cette rentrée afin de dresser le bilan.

Cette saison a fait l'objet d'un contexte plus difficile par la diminution des adhérents en particulier chez les jeunes, soit une baisse de 6%. Il va falloir rester vigilant.

Malgré la baisse des effectifs, l'année a été riche d'événements:

- ✓ Renouvellement du label bronze fédéral ;
- ✓ Agrément des sessions J'APPRENDS A NAGER ;
- ✓ Agrément NAGEZ FORME SANTE ;
- ✓ Participation de nos maîtres aux championnats de France en eau froide, des jeunes aux départementaux, régionaux, interrégionaux voir au championnat de France juniors.
- ✓ Organisation réussie d'activités autres que fédérales ;

Rapport moral approuvé

3. RAPPORT D'ACTIVITES

• Ses moyens :

Nous pouvons remercier CHARTRES METROPOLE et la Sté VERT MARINE pour nous faciliter la tâche dans notre fonctionnement et en particulier la mise à disposition des installations par la collectivité, et d'être à l'écoute de notre développement.

• Ses sections :

- 1 – Ecole de natation (labellisée FFN)
- 2 – Section sportive (labellisée développement sportif, accession au niveau régional, interrégional et national) ;
- 3 – Son école de 4 nages ;
- 4 – L'option natation au collège Jean Macé de Mainvilliers ;
- 4 – Adultes :
 - Nagez forme santé .
 - Nagez forme bien être ;
 - Nagez sportif.

- **Ses licenciés :**
229 licenciés

- **Ses activités et ses résultats sportifs :**

Une présentation générale fut présentée.

- **Ses objectifs :**

- Poursuivre notre ascension au niveau régional et interrégional ;
- Consolider notre emploi ;
- Réfléchir au mode de recrutement ;
- Points négatifs persistants depuis la réouverture : Pas de salle pour des activités annexes.

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité, décide à l'unanimité de l'approuver

4. RAPPORT ET COMPTE RENDU FINANCIER

Eric Visage, Trésorier fait lecture des comptes de l'exercice clos le 31 août 2026 où il explique les ressources associatives, les charges de fonctionnement et la synthèse. Ce dernier après avoir détaillé l'ensemble des dépenses et recettes précise, que le résultat est de 9276€ €. Il propose de reporter les excédents sur les fonds associatifs

Il présente également un budget prévisionnel rectifié par rapport à celui déposé à Chartres Métropole. Si nous n'augmentons pas le nombre d'adhérents, il faudra de fait, trouver l'équilibre dans les excédents des années précédentes, et qui aura pour conséquence de diminuer la trésorerie.

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Lecture est faite du procès-verbal des commissaires aux comptes, Mesdames Robert, et Kardou faisant apparaître les produits d'exploitation pour un montant de 76193€, les produits financiers pour 1697€ et les charges d'exploitation pour 68614€ ce qui laisse apparaître un résultat positif de 9276€. Les comptes sont bien tenus, elles ont constaté que les comptes étaient sincères, datés du 15 octobre 2026.

En conséquence, la commission estime que l'assemblée générale peut approuver les comptes 2024/2025 et proposons de donner quitus à Mme Mireille Baragoin pour la gestion de l'association, et à Monsieur Eric Visage pour la transcription des comptes.

6. DECHARGE DU TRESORIER

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier, celui des commissaires aux comptes donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2025/2026.

7. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Madame Robert et Madame Kardou sont reconduites dans leurs fonctions.

8. BUDGET PREVISIONNEL

Le trésorier présente le budget prévisionnel pour la saison 2026/2027. Comme déjà indiqué précédemment, le budget est présenté constant pour cette saison dans la mesure où nous avons la validité du versement des subventions dans le cadre de l'aide à l'emploi pour 2025 et 2026, qui d'ailleurs se terminera. Il sera nécessaire d'être vigilant dans la mesure où l'aide à l'emploi se termine en 2026.

Présentation adoptée à l'unanimité

9. ELECTION COMITE DIRECTEUR

Il est à noter 1 démission et 7 postes sont vacants, la Présidente, fait appel à de nouvelles bonnes volontés pour aider le club à avancer. N'ayant pas eu d'objection formulée, le vote peut être organisé à main levée.

Une seule personne se porte volontaire : SEBASTIEN GUYARD, candidature validée.

Aucune nouvelle personne ne se porte volontaire :

***Nous prenons acte, le fonctionnement du club reste très fragile, son avenir reste compromis
Le Président du comité départemental le fait également remarqué à l'assemblée présente.***

10. QUESTIONS - ALLOCUTIONS

Parole est donnée aux adhérents. L'ensemble de l'assemblée semble satisfait du **fonctionnement du club**.

Intervention de Mathias Belat, Adjoint aux sports de la ville de Lucé,

Monsieur Belat, remercie le CNV de l'avoir invité, et constate que nous sommes une belle association, ancrée depuis de longues années sur l'ouest du territoire Chartrain.

Les résultats sportifs sont encourageants, et après des réussites au niveau régional, il faut viser le national. On ressent l'envie de faire et surtout de faire bien, il constate un encadrement de qualité et l'envie des jeunes de revenir aux bords des bassins.

Il tient également à féliciter les bénévoles, et remarque que le bilan financier valorise très bien cette valeur.

Il conclut en soulignant que l'envie est là, que l'on peut compter sur les communes tant au niveau financier (subventions) qu'au niveau communication en relayant nos informations.

Monsieur Frederic Marie, Conseiller délégué aux sports de la ville de Mainvilliers

Tient à féliciter et encourager l'implication de chacun, parents et bénévoles dans la bonne marche du CNV.

Il souligne particulièrement la bonne tenue des finances, malgré les charges imputables à un salarié. Il constate l'engagement du club via le dispositif « J'apprends à nager », nécessaire sur ce secteur. Il conclut en nous souhaitant une bonne saison sportive.

Intervention de Dominique Lefébure, Président du comité départemental de natation :

Monsieur Lefebure remercie le CNV de son invitation, et est très touché par l'hommage rendu en début d'assemblée à Michel Sauget, ancien président de la ligue Centre Val de loir qui a œuvré de nombreuses années pour la natation tant au niveau régional que national.

Il constate qu'à date égale, le club compte 10 licenciés de plus que l'année 2024, il constate également que le nombre de licences a diminué au niveau du département. La restriction d'âge pour les bénéficiaires du Pass'sport, en est certainement en partie responsable. Une nouvelle mouture a été mise en place pour la saison 2026 2027, mais bien que les tranches d'âge soient à nouveau étendues, le montant des revenus lui a été revu de manière drastique à la baisse.

Les aides octroyées aux collectivités sont en forte baisse, et cela se répercute à tous les niveaux.

Il constate également que le CNV, « petit club », comptabilise autant de licences sportives que le club de Bourges. En effet les Délégations de Service Public, s'accaparent l'apprentissage de la natation aux dépends des clubs. Le CNV est malgré tout classé 17^{ème} su 43 au niveau régional, et 449^{ème} sur 925 au niveau national, ce qui est fort honorable.

Adrien fait remarquer que les résultats des maîtres ne sont pas comptabilisés dans ce classement.

Le CNV est un club actif, qui ne connaît pas de soucis financiers, mais il faut rester vigilant.

Le comité 28 de natation gère principalement les compétitions, et les officiels sans qui ces compétitions ne pourraient avoir lieu ; le CNV présente effectivement des chronométreurs, mais nous manquons de juges de marque (possible à partir de 16 ans) et bien sûr de juge arbitre et starter (minimum 18 ans).

En qualité de président du comité départemental, Dominique Lefebure tient à féliciter les entraîneurs, notamment pour leur investissement lors des regroupements départementaux, et la progression des équipes.

Il rappelle la mise en place d'une formation gratuite pour les jeunes à partir de 14 ans d'assistant moniteur, et félicite Eden qui a validé le niveau I II et III de cette formation. Cela permet d'assister l'entraîneur, et d'autre part c'est la reconnaissance pour le jeune de son engagement au sein de son club.

Cette saison, la formation est pérennisée et les candidatures doivent être déposées avant le 30 octobre.

Monsieur Lefebure constate que **le nombre de bénévole, au sein du CNV n'est pas suffisant**, bien qu'il reconnaisse parfaitement les compétences de Mireille et d'Éric.

Le CDOS organise à nouveau cette saison une formation au profit des futurs bénévoles.

Il est également rappelé que toute violence doit être signalée sur la plateforme « SPORT SANS VIOLENCE ».

En conclusion, il tient à nouveau à souligner la satisfaction de voir l'équipe masculine départementale, dont 2 nageurs du CNV, montée pour la première fois sur le podium à la 2^{ème} place de la coupe de l'ouest des départements.

Cette coupe est qualificative pour la coupe de France des départements, malheureusement l'Eure et Loir, se classe 17^{ème}, et seules les 16 premières équipes sont retenues.

Bonne année sportive à toutes et tous.

Le président du comité 28 remercie l'assemblée pour son écoute.

10. RECOMPENSES SPORTIVES

Plus aucune question, nous procédons à la remise des récompenses remises par les élus présents aux différents nageurs, et intervenants au fonctionnement du CNV.

Félicitations à tous et bonne saison sportive

La séance de l'AG est levée à 19h, suivi du pot de l'amitié.

A Mainvilliers le 19 octobre 2026

Signé, La Présidente,

MIREILLE BARAGOIN